



Département du Vaucluse
Commune de Jonquerettes

Envoyé en préfecture le 24/10/2024
Reçu en préfecture le 24/10/2024
Publié le
ID : 084-218400554-20241017-DEL462024-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal

Séance du 17/10/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 12

Nombre de suffrages :
17

Date de la convocation
11/10/2024

Délibération 46-2024

Objet Création d'emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BELLEGARDE

Etaient présents :

M. BELLEGARDE Daniel, Mme ANCEY Dominique, M. CAIRON Yves, M. CHAZAL Gilbert, Mme Pascale VERHNES, M. LECUYER Daniel, M. Dominique MAIRE, Mme Lydia ZIADE, Sandrine GAS, M. Marc MUSCAT, Jean-Marie POWWELS, Annick GAT

Procurations(s) :

Patrick POUDEVIGNE donne pouvoir à Dominique ANCEY, Natacha BENALI donne pouvoir à Sandrine GAS, Valérie RUBEUX donne pouvoir à Marc MUSCAT, Brigitte NEF donne pouvoir à Daniel BELLEGARDE, Marie VITALI donne pouvoir à CHAZAL Gilbert

Etai(ent) absent(s) :

AMEVET Lydie, RUBEUX Patrice,

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Pascale VERHNES

Monsieur le Maire expose le fait qu'un agent administratif est sur un poste de remplacement depuis le 4 août 2021.

Du fait des besoins de la collectivité, de son implication et l'expérience acquise, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 28h à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil municipal, après ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la création d'un poste à temps non complet de 28h à compter du 1^{er} janvier 2025
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2025
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous els actes nécessaires à l'application de cette décision

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Mme Pascale VERHNES

Le Maire,
Daniel BELLEGARDE

Le Maire

Certifie exécutoire la présenté délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

17/10/2024

MAIRIE DE JONQUERETTES
Numéro interne de l'acte : 46-2024